



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de CROIX-MARE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

	N°	2006-021	du	2 janvier 2006	
--	----	-----------------	----	-----------------------	--

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn				oui	<input checked="" type="checkbox"/>	non	<input type="checkbox"/>
Prescrit Approuvé BV Austreberthe-Saffimbec	date	30 juin 2000 23 mai 2001 12 janvier 2022	aléa	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)			
Prescrit Approuvé BV Rançon-Fontenelle		23 mai 2001 29 mai 2020		Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)			

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec	Consultable sur internet
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Rançon-Fontenelle	Consultable en mairie

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt				oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
	date		aléas				

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm				oui	<input type="checkbox"/>	non	<input checked="" type="checkbox"/>
---	--	--	--	-----	--------------------------	-----	-------------------------------------

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

23 juin 1993 20 août 1993 06 février 1995 01 juillet 1997 14 juin 2000

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	zone 1	<input checked="" type="checkbox"/>
--	--------	--------	--------	--------	--------	-------------------------------------

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn BV Rançon-Fontenelle

Règlement du PPRn BV Rançon-Fontenelle

Cartographie des aléas du PPRn BV Rançon-Fontenelle

Zonage réglementaire du PPRn BV Rançon-Fontenelle

Rapport de présentation du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Règlement du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Cartographie des aléas du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

Zonage réglementaire du PPRn BV Austreberthe-Saffimbec

9. Description des phénomènes d'inondation

La commune de Croix-Mare est concernée par des risques d'inondation liés au ruissellement des eaux pluviales.